



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bulletin d'informations

Volume 9, numéro 2, Octobre 2021

.....
www.cmv-educare.com
educare@collegemv.qc.ca
.....

7000, Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél.: (1) 514 328 3832 - Fax: (1) 514 328 3829

Geneviève Perreault

Titulaire de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison

Après une année marquée par plusieurs projets d'importance, la Chaire amorce 2021-2022 avec ce bulletin d'information, mettant de l'avant, de manière concrète, l'importance et la pertinence de l'éducation en prison. D'abord, en proposant un «Portrait de chercheur» qui revêt une importance particulière pour la Chaire. En effet, nous présentons le sociologue Paul Bélanger, acteur clé dans la fondation de la Chaire et grand défenseur de l'éducation des adultes tout au long de vie. L'entretien permet de souligner quelques-unes de ses grandes contributions dans le domaine de l'éducation, ses préoccupations fondamentales et son travail de pionnier à la Chaire. Puis, notre «Portrait de l'apprenant», quant à lui, donne suite à un de nos webinaires et présente Sylvie Lanthier, une apprenante du Québec. Sa verve et sa passion dans son désir d'apprendre nous encourage dans nos efforts à consolider le droit à l'éducation pour les populations carcérales partout à travers le globe.

Ensuite, notre portrait de la littérature scientifique récente permet de prendre connaissance de plusieurs initiatives internationales en milieu carcéral ainsi que l'évaluation des impacts favorables de l'éducation en prison sur la réinsertion de différentes populations à l'étude. Plusieurs des articles cités traitent notamment de l'éducation collégiale ou supérieure, des particularités de ces programmes, des défis et des effets positifs. D'autres articles s'intéressent au développement de compétences émotionnelles ou de capital social sur la réinsertion des personnes incarcérées, permettant un tour d'horizon plus large sur les effets collatéraux de l'éducation en prison. Nous noterons enfin certaines avancées méthodologiques dans la collecte de données qualitatives sur les processus de désistement en prison qui utilisent les représentations graphiques et dessinées de partages d'expériences lors de discussions de groupe portant sur les obstacles à l'apprentissage dans le contexte de l'éducation post-secondaire en prison (Jones et Jones 2021).

Par ailleurs, comme l'ensemble des organisations actuellement, nous ajustons nos projets, en temps réel, en suivant l'évolution de la COVID. C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir la formule des Webinaires, nous permettant de garder contact avec la communauté de chercheurs et praticiens de l'éducation en prison, le temps de retrouver des conditions favorables à la tenue de colloques et conférences internationales en présence. Nous sommes convaincus qu'ils sauront vous intéresser. Vous pouvez déjà ajouter à vos agendas le prochain webinaire qui aura lieu le 10 novembre prochain avec le partage de pratiques des collectifs britannique Learning Together et canadien Walls to Bridges (W2B), deux initiatives dynamiques d'éducation avec les personnes incarcérées.

Enfin, nous devons souligner avec regret la dissolution récente d'un groupe communautaire important dans l'histoire des revendications autour de l'éducation en prison, en France: le Genepi. Cette communauté de bénévoles s'est intéressée aux problèmes liés au système pénitentiaire français depuis 1976 et entretenaient des liens entre les détenus et la société à travers l'éducation. Nous ne pouvons que nous désoler de perdre cette figure historique du mouvement pour la promotion des droits des détenus et des services d'éducation et de réinsertion sociale.



ACTIVITÉS DE LA CHAIRE

Annonce – Reprise de la série de webinaires sur la recherche et les pratiques innovantes en éducation en prison. À vos agendas !

La Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison a le plaisir de vous annoncer la reprise de sa série de webinaires pour une nouvelle édition 2021-2022. Le premier webinaire aura lieu le 10 novembre prendra la forme d'un partage de pratiques entre les collectifs britannique Learning Together et canadiens Walls to Bridges (W2B); Deux initiatives dynamiques d'éducation avec les personnes incarcérées.

Pour plus d'informations sur les dates et thèmes de prochains webinaires rendez-vous sur le site de la Chaire : <https://www.cmv-educare.com/>

CONFÉRENCES, TABLES RONDES ET ATELIERS

Annonce – Société de criminologie du Québec

Le 11 novembre prochain, la Société de criminologie du Québec organise un évènement hybride (en présence et en zoom) «Journée avec les experts» sur le thème de la mobilisation après les rapports d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale. Le Prix de la ministre de la Sécurité publique sera décerné ce jour-là.



La Société de criminologie du Québec
vous invite à son évènement
"Journée avec les experts"
formule hybride

Rebâtir la confiance
La mobilisation
après les rapports d'experts

Le stress
de compassion

Conférences - table ronde - débats
Les suites à donner au rapport d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale
Les tribunaux spécialisés

Invités:
Elizabeth Corte - Julie Desrosiers
Pascale Brillon
et plusieurs professionnels de la justice

Prix
de la Ministre
de la sécurité publique
du Québec

Jeu 11 novembre 2021

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT
C R
D P

NOUVELLES

En France

Le 2 août dernier, le Groupement national d'enseignement aux personnes incarcérées, plus connu sous son acronyme le GENEPI, annonçait sa dissolution après plus de 30 ans d'existence. Ce groupe, une association entièrement étudiante et bénévole, était actif depuis 1976 menant des actions dans le milieu carcéral au niveau scolaire et culturel. La dissolution du GENEPI, bien que décidé par ses membres, soulève plusieurs questions sur l'évolution du rapport entre les associations de soutien aux prisonniers et les nouveaux modes de fonctionnement de l'administration pénitentiaire en France ainsi que sur la perception d'une approche intersectionnelle se focalisant autour des discriminations au sein du système pénal en général.

Pour en savoir plus sur les différents points de vue :

[Genepi. \(2 août 2021\).](#)

[Communiqué sur la dissolution du Genepi.](#)

Dans Genepi, Genepi. Récupéré le 13 septembre 2021 de : <https://www.genepi.fr/communique-sur-la-dissolution-du-genepi/>

[Mestre, A., Lemaigen, J., Hernando, J. \(8 août 2021\).](#)

[Genepi : comment des militantes anticarcérales ont dissous l'association d'aide aux détenus.](#)

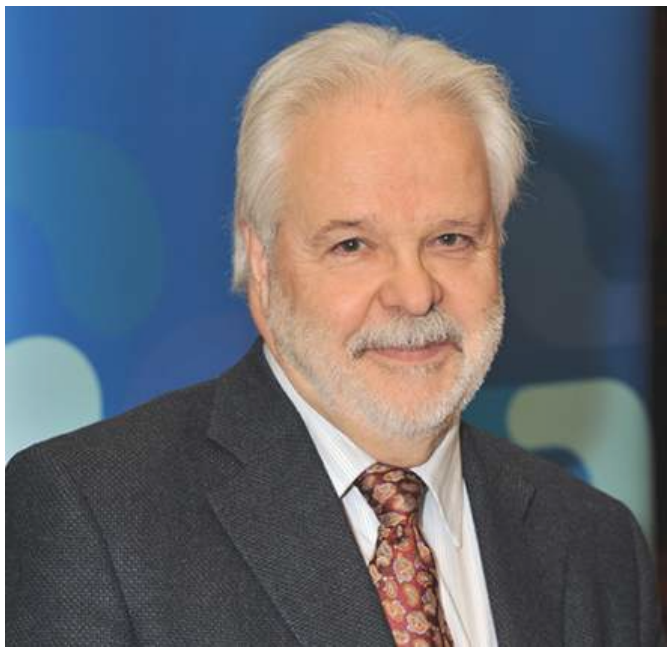
Le Monde — Récupéré le 27 septembre de : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/08/07/prisons-la-fin-de-l-association-genepi-recit-d-un-enfermement_6090799_3224.html

[Durand, C. \(13 septembre 2021\).](#)

[Prisons : autopsie contradictoire de la dissolution du Genepi.](#)

AOC-Media — Analyse Opinion Critique. Récupéré le 30 septembre 2021 de : <https://aoc.media/analyse/2021/09/12/prisons-autopsie-contradictoire-de-la-dissolution-du-genepi/?loggedin=true>

PORTRAIT DE CHERCHEUR : HOMMAGE À PAUL BÉLANGER.



La Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison a eu le privilège de pouvoir compter sur Paul Bélanger et ce, dès ses balbutiements en 2009-2010, ainsi que dans ses dix premières années de vie officielle, à compter de 2011, en sa qualité de directeur du comité scientifique. Entre autres réalisations, notons qu'il a été président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial de 1984 à 1987, directeur général de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie de 1989 à 2000, Secrétaire général de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes en 1997, fondateur du Centre interdisciplinaire de recherche et de développement de l'éducation permanente de l'UQAM, en 2000, et de l'Observatoire Compétences-Emploi, en 2010.

À l'occasion de son départ à la retraite, nous souhaitons prendre un moment pour souligner la trajectoire de ce chercheur et éducateur d'exception et de ce grand défenseur de l'éducation en prison. Nous le rencontrons tout d'abord donc en entrevue.





Rédaction – Paul Bélanger, on dit de vous que vous êtes un grand promoteur de l'éducation permanente, de l'éducation tout au long de la vie. Qu'est-ce qui vous a amené à vouloir ou à devoir faire carrière dans le milieu de l'éducation?

Paul Bélanger (PB) – Très tôt, ma curiosité naturelle m'a permis d'apprendre, notamment à travers la rencontre de plusieurs personnes intéressantes. J'ai compris que l'éducation ne concernait pas que la première partie de la vie, mais qu'elle se poursuit tout au long de la vie. Il ne faudrait pas oublier qu'on ne cesse pas d'avoir besoin de connaître, d'être stimulé d'être curieux à 65 ans... Les dernières décennies de mon parcours professionnel m'ont permis d'être un témoin, autant à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), qu'à la rencontre des promoteurs du premier diplôme en éducation des adultes (à université de Manchester en 1965-1966), qu'à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) de l'évolution du concept d'éducation en continu.

Rédaction – Quelle est l'extension de votre définition de l'éducation? Cela va-t-il au-delà de l'instruction ou de la formation? Quels en sont les impacts aux plans académique, professionnel, ou social?

PB – Au même titre que nous aurons besoin de nourriture tout au long de notre vie, nous aurons besoin d'apprendre, que l'on stimule notre intérêt et notre curiosité. Au-delà des apprentissages scolaires, le travail, les loisirs et la culture sont des lieux d'apprentissage et de stimulation. Peu importe le contexte, ou plutôt en tenant compte de tous ces contextes, il ne faut pas laisser tomber les gens, il faut rompre les inégalités, pour rendre l'apprentissage possible pour toutes les personnes.

Rédaction – Qu'est ce qui relie ou distingue l'éducation des adultes, l'éducation permanente et l'éducation tout au long de la vie?

PB – L'éducation des adultes est un concept qui apparaît au 19^e siècle, et qui vise au départ à remédier au manque d'instruction, voire à l'analphabétisme des adultes, notamment des travailleurs. Au fil du temps, l'éducation des adultes s'est trouvée à offrir une alternative ou un complément à la voie régulière d'instruction publique. Au cours des dernières décennies, les concepts d'éducation permanente ou de formation continue sont apparus, en particulier pour mettre à jour les compétences de la main d'œuvre; on passe ici d'un accent sur le savoir à un accent sur le savoir-faire. En parallèle, une réflexion sur le sens de l'éducation, sur le savoir-apprendre en quelque sorte, a mis en lumière l'importance d'appuyer tout ce qui peut stimuler le goût d'apprendre, la curiosité, le besoin de poser des questions.

Rédaction – Où s'inscrit l'éducation en prison dans votre vision de l'éducation et de la société en général?

PB – Pour faire un succès d'une «entreprise» de réhabilitation, à cette étape de la vie d'un apprenant qui se trouve incarcéré, il faut préparer cet apprenant à retourner en société. Comment peut-on renforcer son estime de soi, le convaincre qu'il a le droit et la capacité d'apprendre? Quels sont ses intérêts? Il faudrait toujours partir de là! Quels seraient les programmes d'éducation - formels ou non formels – propres à stimuler sa curiosité? Comment lui donner l'accès aux bibliothèques? Comment assurer une continuité de l'éducation entre l'intérieur et l'extérieur des murs? Comment s'assurer qu'une période d'enfermement n'abolisse pas la possibilité d'inclusion, de réhabilitation par une pleine participation à la vie active de la société? Il est important de répondre à ces questions dans une optique du droit des personnes à être incluses dans la société, et de se préparer – si elles sont incarcérées – à y participer pleinement.

Rédaction – En quoi une Chaire de recherche appliquée pour l'éducation en prison vous a-t-elle paru nécessaire? Comment interprétez-vous son rôle, sa mission?



PB – Sur le plan international, en lien avec l’Institut de l’UNESCO pour l’apprentissage tout au long de la vie, il semblait nécessaire d’organiser une conversation scientifique, un réseau international soutenant l’intérêt pour les initiatives et les recherches portant sur l’éducation en prison. Il était important de déterminer quelles étaient les personnes et les institutions proposant des programmes d’éducation en prison; à quel niveau académique ils œuvrent, pour quelles populations, etc. Voilà quelques clés de recherche appliquée.

Rédaction – Quel bilan faites-vous de vos années à la Chaire? Que vous ont-elles permis d’accomplir? Que vous ont-elles permis de découvrir?

PB – J’ai le sentiment d’avoir participé au développement d’un réseau international, à travers l’UNESCO, comme à travers nos contacts en Afrique et en Amérique Latine – tout particulièrement. Ce réseau permet la mise en commun d’expériences d’apprentissage positives, ainsi que le développement d’une curiosité de la communauté scientifique et des milieux éducatifs, voire politiques, à l’égard de ce contexte d’apprentissage particulier qu’est l’éducation en prison.

Rédaction – Quelles recommandations feriez-vous au comité directeur de la Chaire pour favoriser le développement de sa pertinence et de son rayonnement?

PB – Je formulerais quatre grandes recommandations à la Chaire. Premièrement, s’assurer, auprès de l’UIL ainsi que des gouvernements d’Ottawa et de Québec, d’obtenir des sources de financement continues. Deuxièmement, tout en continuant à développer des partenariats internationaux, susciter l’intérêt et initier des recherches sur les politiques et pratiques canadiennes, fédérales et provinciales, en matière d’éducation en prison. Troisièmement, stimuler l’intérêt dans les différents ministères pouvant être parties prenantes à l’éducation formelle ou informelle en prison. Quatrièmement, s’intéresser à l’importance de l’éducation non formelle pour le développement et le maintien de l’autonomie des citoyens, y compris des plus de 65 ans.

PORTRAIT DE CHERCHEUR : HOMMAGE À PAUL BÉLANGER



Voici maintenant les témoignages de Nicole Rouillier, directrice générale du Cégep Marie-Victorin de 2003 à 2013, et première présidente du Comité directeur de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison ainsi que de Jean-Pierre Miron, directeur retraité des Services aux étudiants et du Bureau de développement international du Cégep Marie-Victorin et premier titulaire de la chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, de 2011 à 2020.



Rédaction – On dit de Paul Bélanger qu'il est un grand promoteur de l'éducation permanente, de l'éducation tout au long de la vie. Qu'est-ce qui vous a particulièrement marqué chez lui, dans son parcours ?

Nicole Rouillier (NR) – L'étendue de son action au Québec et à travers le monde. Son expérience et son réseau de contacts sont passablement impressionnants. Son enthousiasme et sa passion pour l'innovation, son sens de l'analyse et du terrain sont des atouts importants. Ses propos au sujet de l'éducation sont à la fois précis et accessibles : Paul possède un grand sens de la vulgarisation. Son engagement pour la promotion de l'éducation tout au long de la vie est exemplaire, qu'il s'agisse de l'alphabétisation, de la formation continue, de la formation sur le marché du travail.

Jean-Pierre Miron (JPM) – Au-delà de son impressionnant parcours, Paul Bélanger m'a marqué par sa grande générosité, toujours prêt à partager son temps, ses connaissances et ses contacts. Il est un exemple d'humanisme et d'honnêteté.

Rédaction – Quelle est selon vous l'extension de sa définition de l'éducation? Cela va-t-il au-delà de l'instruction ou de la formation? Quels en sont les impacts aux plans académique, professionnel, ou social ?

NR – Pour Paul Bélanger, la formation devrait être accessible et reconnue partout et pour tous (le secteur carcéral en est le meilleur exemple). Pour lui, il est essentiel de placer l'adulte apprenant au sens de la démarche, de lui donner l'occasion de réussir quelque chose, d'accroître son estime personnelle.

Il y a plusieurs façons d'apprendre : la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est également une démarche promue et valorisée par Paul Bélanger

JPM – Plus qu'un homme de définitions ou même de carrière, Paul Bélanger est un homme de causes, en fait d'une grande cause qui l'a mené tout au long de son parcours, de l'institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), à l'institut de l'UNESCO pour l'éducation tout



au long de la vie (UIL), à divers postes universitaires, à la Chaire: contribuer à permettre à toutes les personnes apprenantes de devenir de «meilleures personnes» qui contribuent à la société pour la faire évoluer. Très conséquent avec ses valeurs, Paul adopté la posture d'influenceur plutôt que celle d'homme de pouvoir.

Rédaction – Qu'est-ce qui vous a mis en contact avec lui? Dans quelles circonstances?

NR – Nous avons collaboré, à compter de 2005-2006, à une réflexion du réseau collégial sur le développement de la Formation continue. En tant que directrice générale du Cégep Marie-Victorin, j'avais été choisie pour présider un comité chargé de guider la recherche pilotée par Paul alors responsable d'un centre de recherche sur l'éducation des adultes à l'UQAM. Nous avons gardé contact durant toutes ces années. Au moment de la réflexion qui a mené à la mise sur pied de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, j'avais suggéré à Jean-Pierre Miron et à Jean-Pierre Simoneau de l'inviter à participer à la mise en place du projet.

JPM – En 2007-2008, Michel Huard, alors chef des programmes au Centre fédéral de formation, avait assisté à un congrès international où il avait rencontré des intervenants de l'Observatoire de l'éducation reliée à l'UNESCO. Comme cet Observatoire allait cesser ses activités, l'idée de prendre le relais avec une Chaire de recherche appliquée a commencé à germer, et Jean-Pierre Simoneau et moi avons été mis en contact avec Paul Bélanger lors d'un congrès de la Fédération des Cégeps, pour laquelle Paul avait participé à une recherche sur la formation continue. À partir de là, nous avons pu bénéficier de ses contacts (notamment en Angleterre et dans les pays du Sud) et de ses conseils; il a agi auprès de Jean-Pierre Simoneau et de moi-même comme un mentor, légitimant en quelque sorte la vision, ou la douce folie, que nous portions.

Rédaction – Selon vous, où s'inscrit l'éducation en prison dans sa vision de l'éducation et de la société en général?

NR – Pour Paul Bélanger, l'éducation devrait être de qualité, accessible et adaptée aux besoins des adultes. C'est à l'école de s'adapter aux besoins des étudiants et non aux étudiants de s'adapter au système. Paul voit l'éducation en prison comme un passeport pour la liberté intellectuelle, une bouée de sauvetage et un ancrage solide pour réussir le retour des étudiants dans la société.

JPM – Pour Paul Bélanger, l'éducation en prison répond aux mêmes valeurs et aux mêmes besoins fondamentaux : permettre à l'apprenant de se réaliser, de participer à l'évolution de la société.

Rédaction - Selon vous, en quoi une Chaire de recherche appliquée pour l'éducation en prison lui a-t-elle paru nécessaire? Quel rôle a-t-il joué dans la définition de son rôle, de sa mission?

NR – Paul est le fondateur du comité scientifique. Il nous a fait bénéficier de son carnet d'adresses et il a fait valoir la pertinence de la Chaire à l'Unesco Il a joué un rôle majeur au niveau de la crédibilité, du rayonnement de la Chaire. Il a été un acteur clé dans la fondation et la pérennité de cet organisme unique au monde

JPM – Pour Paul Bélanger, il était clair qu'il fallait que «quelque chose» prenne le relais de l'Observatoire pour, à la fois, illustrer l'importance de l'éducation en prison et documenter les pratiques et les effets. Son expérience dans des structures similaires lui a permis de contribuer à la rédaction de la mission, de la vision et des axes de développement de cette Chaire de recherche appliquée.

Rédaction – Quel bilan faites-vous de ses années à la Chaire? Que lui ont-elles permis d'accomplir? Qu'ont-elles permis à la Chaire de découvrir?



NR – Il laisse un héritage majeur pour la compréhension des problèmes d’insertion sociale et du pouvoir de l’éducation sur ces problèmes. Sa renommée a rejailli positivement sur la renommée et la crédibilité de la Chaire à ses débuts

JPM – Tout d’abord, le fait qu’il croyait fermement que les Cégeps pouvaient et devaient faire de la recherche, joint à sa crédibilité et à celle de son réseau de contacts, tout cela a aidé le Cégep Marie-Victorin à obtenir la Chaire et à voir son mandat renouvelé, en 2015 et en 2019. En tant que président du comité scientifique de la Chaire, il a permis à la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l’éducation en prison d’être connue et reconnue, de passer de l’idéation, ou de l’idéalisme, à l’action.

Rédaction – Quel souvenir souhaiteriez-vous que les personnes intéressées par l’éducation en prison gardent de Paul Bélanger?

NR – Je souhaiterais qu’on se souvienne de Paul comme étant un homme de convictions et engagé, un homme engagé pour le mieux-être des populations défavorisées dans le monde, un visionnaire qui a une perspective globale des enjeux et des défis de l’éducation homme authentique, humble et rassembleur, un grand Québécois que j’ai eu le privilège de côtoyer.

JPM – Paul Bélanger est un être d’exception, d’une grande cohérence entre le dire et l’agir, un grand humaniste, humain et généreux.



Dénombrement – un regard sur l’incarcération au féminin ©Art Entr’Elles

PORTRAIT D’UNE APPRENANTE :

SYLVIE LANTHIER

Québec – Sylvie est coréalisatrice de l’installation vidéo documentaire *Dénombrement, un regard sur l’incarcération au féminin* du collectif *Art Entr’Elles*. Elle a été une des panélistes d’un webinaire organisé par la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l’éducation en prison, tenu le 28 avril dernier. Ce webinaire proposait de présenter l’expérience Art Entr’Elles, un collectif d’artistes qui disent NON à la violence, NON à la pauvreté et NON à l’intolérance. Il a été fondé en 2009 à l’initiative de femmes judiciairisées et encouragé par la Société Elizabeth Fry du Québec. Le collectif utilise l’art communautaire, une méthode de cocréation qui réunit des artistes communautaires (des femmes judiciairisées) et des artistes professionnelles pour créer des œuvres d’art empreintes de justice sociale.

La particularité de cette méthode réside dans son approche non hiérarchique qui favorise la collaboration en unissant l’expérience de vie et les savoir-faire de chaque personne impliquée.

Depuis sa création, Art Entr’Elles a réalisé huit projets de création et plusieurs expositions. Il a collaboré avec plus d’une soixante de femmes judiciairisées et d’une vingtaine d’artistes professionnels. Après dix ans d’expérience, il affirme que l’art communautaire est un vecteur de transformation sociale et individuelle. Le collectif est un véritable outil d’intervention qui favorise la réintégration sociale des personnes judiciairisées par le développement de compétences, la reconnaissance sociale, la réduction des préjugés et de magnifiques rencontres.

Sylvie Lanthier a accepté de partager avec nous ses expériences d’apprentissage en milieu carcéral et en maison de transition.

Rédaction – Merci beaucoup, Sylvie, de partager ton parcours avec nous. Je vais commencer par une première question: qu'est-ce qui t'a donné envie de suivre une formation en milieu carcéral puis en maison de transition? Quels ont été les éléments déclencheurs?

Sylvie Lanthier (SL) - Je ne pouvais pas travailler en prison, à cause d'une condition physique. Comme je ne voulais pas rester dans la wing avec les filles à poireauter, j'ai voulu passer mon temps à faire des cours. On était un petit peu rémunéré aussi. On nous donnait 4 dollars pour la cantine. Et puis, ça fait partie de tes conditions de libération de participer à des cours. Tu ne les choisis pas. Ce sont les formations qui sont disponibles et qui sont décidées par l'agent de probation en milieu carcéral. À part les cours, j'allais aussi à plein de choses, comme aux *meetings* de AA, les formations en zoothérapie, des petits ateliers à part. En maison de transition, on a une conseillère clinique qui nous suit. Elle choisit les cours, mais avec nous. On avait une relation très proche, elle et moi. Elle m'a guidé dans certains choix vraiment pertinents.

Rédaction – Quels programmes ou quels cours as-tu suivis en milieu carcéral puis en maison de transition?

SL – En milieu carcéral, j'ai suivi le cours d'objectifs de travail. Souvent, les femmes qui sont là, elles n'ont pas accumulé beaucoup d'expérience de travail. Ils nous montrent comment on doit faire notre CV, comment on doit se présenter ou encore les lois qui ont rapport à la détention des femmes quand elles cherchent un emploi. J'ai aussi suivi alimentations, soins du corps et santé psychologique. On voit tous les genres de maladies mentales. Ils nous donnent les symptômes associés, comment retrouver les caractéristiques chez quelqu'un. Moi ça m'a aidé, par exemple, parce que j'ai été manipulée longtemps dans ma vie. Il y avait aussi, le cours sur la prévention du suicide pour détecter les personnes qui ont des tendances suicidaires et comment on peut les aider. On apprend à lire entre les lignes. J'ai aussi fait *Le parcours*. C'est comme une thérapie. Tu parles de certains événements et tu essayes de comprendre pourquoi c'est arrivé et comment faire si on veut vraiment s'en sortir. On parle de ce qui nous a emmené en prison. Le programme est centré sur le délit que tu as commis. Le cours de préparation à la sortie aussi. Ils nous donnent toutes sortes d'outils pour ne pas tomber dans les mêmes *patterns*. Par exemple, moi, quand je suis sortie de la maison de transition, j'ai déménagé, mes réseaux sociaux ont changé, ma réinsertion elle a vraiment marché. Comme je disais, il y avait aussi des ateliers comme la zoothérapie, ça c'était le fun. Elle amenait des chiens, des chats. En milieu carcéral, on est loin de tout: on est loin de nos familles, de nos enfants. C'est réconfortant. Ce sont des ateliers pour passer le temps. Quand je suis arrivée en maison de transition, ma conseillère m'a envoyé à plusieurs cours : des réunions individuelles 3 fois par semaine, le cours de gestion de la colère, le programme autonome et libre, l'atelier des compétences fortes et j'ai été formée comme artiste communautaire en faisant partie du collectif Art Entr'Elles. Toutes ces formations donnent droit à une attestation.

Rédaction – Qu'est-ce que les cours et les formations t'ont apporté (au niveau social, psychologique, personnel... etc.?)

SL – En général, une meilleure gestion des émotions et un développement de mes ressources et compétences. Le cours de gestion de la colère, par exemple, j'ai appris à lâcher prise et que rien ne se règle avec la colère. C'est comme un sac poubelle trop plein. Tu en mets des événements, pis un moment ton sac, il va exploser. Tu prends un pas de recul. Maintenant, je m'en fais plus pour les petites niaiseries comme avant. Ça a changé ma vision des choses et j'ai vu la vie autrement. Avec l'atelier des compétences fortes, j'ai eu une prise de conscience de

mes compétences, comme la confiance en moi, à l'autre et ma capacité de communication. Ça m'a appris que j'avais des compétences que je ne savais pas que j'avais. Ça m'a épanoui. Les compétences moins fortes, aussi. Je me suis dit que si on me dit que j'ai une compétence là-dedans, mais pas au top, pourquoi je n'essayerais pas de l'exploiter? Par exemple, faire des choses répétitives, ce n'est pas pour moi, ce n'est pas mon domaine. Et j'ai pensé, dans la vie, quand je roule mes boulettes viande dans le temps des fêtes, faut rouler 40 boulettes, c'est dont ben répétitif, et en fait, regarde je suis capable. Et je me disais, comme compensation, ma famille va être contente, ils vont adorer mon ragoût de boulette. Si j'avais fait ça au secondaire, ce cours-là, je ne serais pas là aujourd'hui. J'aurais exploité mes compétences plus jeunes. C'est très enrichissant de se connaître soi-même. Ça donne un coup de pouce.

Mon travail dans le collectif Art Entre'Elles m'a appris le travail en équipe, mais aussi à partager mes émotions. On a fait des mises en commun, on a pleuré, car il fallait créer quelque chose. Et, on avait des frictions. Alors, on avait un bâton de pluie, et chaque fille prenait le bâton de pluie et disait comment elle allait. Et là, vraiment, on a tissé un lien très fort. Tu sais quand tu es en transition, tu n'as pas juste ça. Il y a tout ton monde, ton background. C'est dur pour la vie d'une femme. Ça a duré 6 mois. Moi, j'étais sortie de la transition, j'allais encore aux réunions. Avec le projet *Dénombrement*, ça m'a vraiment fait grandir, ça m'a éveillé sur plein de domaines culturels. Tu sais, on travaillait avec des artistes professionnels, mais on a manié la caméra, on a fait des tests de son et pour le montage, c'est nous qui choisissons les images. On a décidé du début à la fin de la forme et du contenu de notre capsule. J'étais tellement heureuse d'avoir commencé un projet que j'ai fini. On s'est relevé les manches, on a travaillé fort. Ce n'était pas toujours évident. Mais quand on se réunissait avec les filles, c'était comme du bonbon. On laissait toutes les incommodités à la porte.

Rédaction – Quel impact dans ta vie actuelle ont eu ces différentes formations?

SL – Que ce soit au niveau social ou psychologique, mes formations ont toujours été positives. C'était dur mais sans rendre l'expérience négative. Maintenant, j'ai pleins d'outils et de ressources pour faire face à certaines facettes de la vie. Ça m'a permis de cerner les situations et de régler les problèmes différemment. Aujourd'hui, je m'en sers tous les jours de mes formations. Et, je les referais encore, car elles m'ont permises de mieux me connaître, parce que, regarde, tu peux mentir aux professeurs ou aux étudiants en face de toi, mais tu ne peux pas te mentir à toi-même. Tu vois quand tu essaies de répondre à une question pour avoir l'air fine, ben non ça ne marche pas. Il faut le faire avec le cœur.

Rédaction – Qu'est-ce qui pourrait être amélioré au niveau des formations que tu as suivies (par exemple, matières enseignées, manière d'enseigner, durée des formations... etc.)

SL – Des formations plus longues en milieu carcéral. Que ce soit 9 h ou 12 h, tu es en prison. Il me semble que plus tu fais des cours plus ça te fait penser que tu n'es pas en prison. On pourrait aussi approfondir les thèmes des cours. Et, ils pourraient nous donner des équivalences. Il y en a qui finisse leur secondaire en prison, mais pourquoi, ils ne donneraient pas des équivalences, je ne parle pas au niveau provincial, je parle au niveau fédéral, qui soient attestées au niveau cégep. Pour que les femmes soient un peu plus spécialisées aussi, par exemple. Tu peux devenir avocate par correspondance aujourd'hui. Quand, elles font beaucoup de temps de prisons, ça leur permettrait d'avoir déjà une porte de sortie. Quand tu sors, il faut réorganiser ta vie, il faut trouver une job, il faut tout gérer. Alors ce serait vraiment un plus pour se réinsérer.

La section qui suit donne un portrait non exhaustif des recherches les plus récentes portant sur l'éducation en prison. Cette sélection représente bien la diversité des approches et des disciplines qui s'intéressent à l'éducation en prison.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propres recherches et à nous partager des sources!



ARTICLES – JOURNAUX DÉDIÉS À L'ÉDUCATION EN PRISON

Cantora, A., Miller, J., et White, K. (2020). Implementing Pell: Challenges and Successes of Implementing the U.S. Department of Education's Second Chance Pell Experimental Sites Initiative. *Journal of Correctional Education (1974-),* 71(1), 2–17. Récupéré de: <https://www.jstor.org/stable/26915040>

Dans cet article, Cantora et Miller brossent un portrait détaillé du *Second Chance College* Programme de l'Université de Baltimore, de son élaboration jusqu'à ses résultats en passant par son implantation. Profitant du fait que le *U.S. Department of Education* mettait sur pied le *Second Chance Pell Grant Experimental Sites Initiative* en 2015, l'Université de Baltimore a proposé un projet en partenariat avec le *Maryland Department of Public Safety and Correctional Services*. En plus de donner un résumé de l'évolution de l'éducation en milieu carcéral aux États-Unis depuis 1994, l'article offre une description intéressante de la phase d'implantation d'un programme collégial en milieu carcéral. Les auteurs concluent que la motivation des employés, la force du partenariat avec l'institution carcérale et le leadership de l'administration de l'Université de Baltimore sont trois facteurs centraux pour le succès d'un tel programme.

Jones, M., et Jones, D. (2021). Understanding Aspiration and Education Towards Desistance from Offending: The Role of Higher Education in Wales. *Journal of Prison Education and Reentry,* 7 (1), 23 49. Récupéré de: <https://doi.org/10.25771/jpwq-2x33>

Mark Jones et Debbie Jones rapportent ici les résultats d'une recherche qualitative novatrice sur le rôle de l'éducation supérieure dans le processus de désistement de la délinquance ou de la carrière criminelle d'un groupe de personnes judiciairisées et à risque de récidiver. À l'aide d'une approche qualitative de narration visuelle, qui consiste à illustrer les propos d'un groupe de discussion en temps réel sous forme de bandes dessinées thématiques, Jones et Jones ont cherché à comprendre les aspirations, les défis et les besoins des personnes à risque de récidives par rapport à l'éducation supérieure. Les auteurs concluent que, même si l'éducation post-secondaire est perçue comme un facteur important de désistement, ses bénéfices sont supplantés par le sentiment de ne pas être reconnu par les institutions universitaires et par la peur d'être stigmatisé en tant qu'ex-détenu. Ils suggèrent donc que les universités doivent adapter leurs services et leurs approches face aux ex-détenus afin de contribuer plus efficacement au processus de désistement, notamment en favorisant des programmes intégrés dans la communauté des apprenants.

Wade, M. M. (2021). What Can be Taught in College in Prison? Reconciling Institutional Priorities in Clashes Over Incarcerated Students' Access to Instructional Materials. *Journal of Prison Education and Reentry*, 7 (1), 6 22. Récupéré de: <https://doi.org/10.25771/3fbs-bh36>

Situé au sein du Collège d'éducation de l'Université de l'Illinois – Urbana-Champaign (UIUC), le *Education Justice Project* offre des cours de plusieurs disciplines aux personnes incarcérées au Danville Correctional Center (DCC) depuis 2009. L'article de Wade fait suite à une controverse qui débuta au printemps 2019 alors que l'administration du DCC retira des centaines de livres et de matériel pédagogiques jugés «controversés» et «racialement motivés». En effet, Wade cherche à déterminer si ce genre de conflit entre les administrations et les programmes d'éducation sont fréquents, s'ils sont ancrés dans des conflits de valeurs ou de priorités institutionnelles et à savoir comment éviter ces controverses tout en assurant une meilleure collaboration entre les collèges et les prisons. Après avoir sondé 40 praticiens de l'éducation post-secondaire en prison, Wade constate que les contenus liés au processus de racisation, au droit criminel, aux genres et à la sexualité sont souvent informellement restreints et que les contenus liés à la sexualité explicite, la violence et la consommation de drogues sont le plus souvent formellement interdits. Ces contraintes informelles sur des sujets «sensibles» semblent systématiques même si elles varient d'un endroit à l'autre. Dans tous les cas, ces contraintes sont une source importante de tension entre les éducateurs et les administrations pénitentiaires. L'auteur conclut avec une série d'hypothèses sur les causes de ces restrictions informelles et sur des solutions potentielles. Il suggère qu'en l'absence de règles claires et de soutien public pour l'éducation en prison, les «bureaucrates de plancher» (*street-level bureaucrats*) pourront continuer d'imposer, avec impunité, des restrictions sur le contenu pédagogique selon leur conception de ce qui est «approprié» et sécuritaire dans un contexte carcéral.

Ariza Molina, Flor Manuela. «Impacto de la educación formal en el proceso de resocialización de los reclusos en los centros penitenciarios y carcelarios de la Ciudad de Valledupar – Cesar». Dans *Análisis y efectos en las organizaciones. Una mirada desde las ciencias administrativas*, édité par Jesús Rafael Fandiño Isaza, 107 20. Bogotá: Sello Editorial UNAD, 2021. Récupéré de: <https://hemeroteca.unad.edu.co/index.php/book/article/view/5165>

«Impact de l'éducation formelle sur le processus de resocialisation des détenus dans les centres pénitentiaires et les prisons de la ville de Valledupar–Cesar»

L'objectif de cet article est de présenter les résultats de la recherche «Pertinence de l'éducation formelle dans les établissements pénitentiaires et les prisons de la ville de Valledupar», menée auprès d'un échantillon de 128 détenus dans les centres de détention préventive et des centres pénitentiaires de la ville de Valledupar. Ceux-ci ont fait l'objet d'une enquête structurée utilisant les échelles de Likert, afin de recueillir les informations dont ils disposent sur la pertinence de l'éducation formelle, puis d'analyser l'impact de l'éducation formelle sur le processus de resocialisation des détenus dans les centres de détention préventive et dans les institutions pénitentiaires. La recherche a permis de confirmer que l'éducation dans les établissements pénitentiaires est pertinente si elle répond aux demandes sociales ainsi qu'aux besoins propres des détenus, notamment si elle leur facilite l'accès aux ressources économiques. L'éducation est d'autant plus pertinente que ces personnes seront des acteurs au sein de la société. Dans ce contexte, l'éducation en prison permet aux personnes incarcérées d'acquérir d'autres façons de penser, d'agir, de comprendre et de coexister au sein de la société. L'éducation se démarque en tant que l'un des programmes de resocialisation où le détenu n'est pas seulement motivé par une réduction de la peine, mais lui donne également l'occasion d'apprendre, de travailler et de faire preuve d'un bon comportement afin d'être accepté dans une société exigeante, en tenant compte du fait exprimé par Munoz (1999) que: «parler de resocialisation du délinquant n'a de sens que lorsque la société dans laquelle il faut le réintégrer est une société dotée d'un ordre social et juridique équitable» (p. 82).

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Galloway, S. (2021). Unseen roots and unfolding flowers? Prison learning, equality, and the education of socially excluded groups. *British Educational Research Journal*. Récupéré de: <https://doi.org/10.1002/berj.3734>

Dans cet article théorique qui se place aux confluent des réflexions sur l'éducation tout au long de la vie et sur l'éducation en milieu carcéral, Galloway critique l'idée que l'éducation en prison, telle qu'elle se pratique en Écosse, doit servir la «réhabilitation» des apprenants. Soutenant que la notion de «réhabilitation» peut entrer en tension avec la présomption d'égalité défendue par plusieurs théoriciens de l'éducation aux adultes, puisqu'elle suppose que les prisonniers ne sont pas aptes à vivre en société et doivent donc être «sauvés», Galloway observe que l'approche criminologique, qui met l'accent sur le rôle de l'éducation dans le processus de désistement de la délinquance, peut entrer en conflit avec les objectifs d'*empowerment* de l'éducation aux adultes. L'article conclut donc qu'il faudrait remettre la reconnaissance de l'égalité au cœur des objectifs de l'éducation carcérale tout en abandonnant l'objectif de réhabilitation, un objectif qui part de la prémisse que certaines personnes, notamment les prisonniers, n'ont pas les capacités requises pour vivre en société.

Jones, L. Ø., Tveit, L. V., Asbjørnsen, A., Eikeland, O. J., Hetland, H., et Manger, T. (2021). A Cross-Sectional Study of Educational Aspects and Self-Reported Learning Difficulties among Female Prisoners in Norway. *Education Sciences*, 11 (6), 277. MDPI AG. Récupéré de: <http://dx.doi.org/10.3390/educsci11060277>

Dans cette étude transversale, Jones et ses collègues analysent le parcours éducatif, les aspirations éducationnelles et la participation dans des programmes d'éducation de trois échantillons de femmes norvégiennes incarcérées entre 2009 et 2015. Malgré des échantillons assez petits ($n=106$ en 2009, $n=74$ en 2012 et $n=79$ en 2015), les données recueillies montrent que le niveau d'éducation des femmes incarcérées et le désir de s'inscrire à des programmes d'éducation post-secondaires ont augmenté de manière statistiquement significative. L'équipe note aussi que le niveau d'éducation et les difficultés d'apprentissage auto-déclarées étaient tous les deux prédictifs d'une participation accrue dans des activités éducatives pour les femmes sondées en 2015. Les auteurs concluent en soulignant l'importance des recherches qui se concentrent directement sur les femmes incarcérées, une population qui demeure peu étudiée et dont les besoins spécifiques sont trop souvent ignorés.

Morken, F., Jones, L. Ø., et Helland, W. A. (2021). Disorders of Language and Literacy in the Prison Population: A Scoping Review. *Education Sciences*, 11(2), 77. MDPI AG. Récupéré de : <http://dx.doi.org/10.3390/educsci11020077>

Dans cette revue des écrits exploratoires, Morken, Jones et Helland se penchent sur la recherche consacrée aux problèmes de langage et de littératie dans la population incarcérée au cours des 20 dernières années. 18 études ont été retenues pour la revue, dont la majorité se consacre à la question de la littératie (comprise comme l'habilité à lire et à écrire) alors que seulement trois portent sur les problèmes de langage oral. Ces dernières études rapportent toutes une prévalence élevée de problèmes de langage oral dans la population étudiée. Cependant, les conclusions qu'on peut tirer des études sur la littératie sont moins claires puisque les méthodes et les approches théoriques sont trop variables. En dépit du fait que l'on peut raisonnablement conclure que l'incidence de difficultés de lecture et d'écriture chez les personnes incarcérées est élevée, les études disponibles ne permettent pas de porter un regard plus précis sur le taux de

dyslexie, par exemple, ni sur les facteurs qui contribuent à cette incidence. Les auteurs concluent en soulignant l'importance de consacrer davantage de recherches aux difficultés langagières et d'adopter une approche multifactorielle des problèmes de littératie, autant en recherche qu'en clinique.

Minhas, S., Ghani, A., Hussain, T., Irfan, F., et Riaz Rasa, M. (2021). Educating Prisoners by Distance: Prospects and Challenges in Pakistan. *Journal of Xi'an Shiyou University*, 65 (5), 86-98.
Récupéré de: https://www.researchgate.net/publication/351849777_EDUCATING_PRISONERS_BY_DISTANCE_PROSPECTS_AND_CHALLENGES_IN_PAKISTAN

Bien que le droit à l'éducation en prison soit reconnu par la Commission de droit et de justice du Pakistan, l'éducation demeure le parent pauvre des interventions carcérales de ce pays. Cependant, l'Université Libre Allama Iqbal (AIU) a récemment mis sur pied un programme d'éducation à distance gratuit destiné aux prisonniers. Suivant un protocole de recherche qualitatif qui inclue des entretiens semi-dirigés avec des prisonniers, des membres du personnel carcéral et éducatif et des responsables policiers ainsi que des études de cas détaillées pour trois prisonniers, les auteurs constatent que l'éducation à distance est un vecteur éducatif important pour les personnes incarcérées au Pakistan et qu'elle contribue, selon les participants de l'étude, à la réhabilitation des détenus. Cependant, les programmes ne semblent pas assez flexibles pour les besoins des apprenants, les politiques ne promeuvent pas suffisamment la réhabilitation et les ressources consacrées à l'éducation sont largement insuffisantes.

SCIENCES JURIDIQUES ET CRIMINOLOGIE

Petrosino, C., Choi, K.-S., Choi, S., Back, S., et Park, S.-M. (2021). The Effects of Emotional Literacy Programs on Inmates' Empathy, Mindfulness, and Self-Regulation: A Random-Effect Meta-Analysis. *The Prison Journal*, 101 (3). Récupéré de: <https://doi.org/10.1177/00328855211010407>

Dans cette méta-analyse à effets aléatoires (les études utilisées n'étant pas équivalentes), Petrosino et ses collègues examinent les effets des programmes de littératie émotionnelle implantés dans quatre pays (Allemagne, Portugal, Pays-Bas et États-Unis). Ces programmes sont conçus pour améliorer les capacités émotionnelles et cognitives qui permettent, en retour, d'améliorer les capacités d'auto-régulation, de prise de conscience (*mindfulness*) et d'empathie. Bien qu'elle soupçonne que les études démontrant des résultats positifs ont plus de chance d'être publiées (biais de publication), l'équipe de recherche constate que les études consacrées à ces programmes montrent un impact positif significatif sur les personnes incarcérées. Selon Pretosino et al., on peut donc raisonnablement conclure que les programmes de littératie émotionnelle constituent une mesure de réhabilitation efficace qui devraient être implémentés dans les services correctionnels à tous les niveaux.

Walk, D., Haviv, N., Hasisi, B., et Weisburd, D. (2021). The role of employment as a mediator in correctional education's impact on recidivism: A quasi-experimental study of multiple programs. *Journal of Criminal Justice*, 74. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2021.101815>

À l'issue d'une excellente revue de la littérature et d'une exposition des enjeux liés à la pertinence des recherches sur l'éducation en prison (par exemple, les biais de sélection), Walk et ses collègues rapportent les résultats d'une recherche qui utilise la méthode de l'appariement des coefficients de propension pour évaluer l'impact de différents programmes d'éducation sur l'emploi et la récidive des personnes incarcérées en Israël entre 2004 et 2012. L'équipe a aussi

tenté de déterminer si l'emploi agit comme facteur de médiation entre l'éducation et la récidive; si, en d'autres mots, l'éducation, en elle-même, affecte négativement la récidive ou si l'éducation contribue à l'employabilité, ce qui, indirectement, contribue à diminuer la récidive. En se concentrant sur les données d'employabilité et de récidives des participants à 4 programmes: 6^e année (éducation linguistique et mathématique de base), 8^e année (éducation aux adultes de base menant à un diplôme), 10^e année (éducation secondaire plus avancée), 12^e année (équivalent d'un diplôme d'études secondaires). En les comparant avec un groupe contrôle de personnes qui n'ont pas participé à ces programmes, l'équipe de Walk ont observé que les programmes de 8^e et 12^e année ont un impact positif autant sur l'emploi que sur la récidive alors que les programmes de 6^e et 10^e ont seulement un impact sur l'emploi. Compte tenu du fait que les effets de l'éducation sur la récidive semblent médiatisés par ses effets sur l'emploi, les auteurs concluent que les programmes d'éducation en prison qui ont un lien tangible avec l'employabilité contribuent davantage à la réinsertion sociale.

Curtis, C. A., Evans, D., et Pelletier, E. (2021). Developing social capital through postsecondary correctional education. *Journal of Offender Rehabilitation*, 60 (4), 270-290.
Récupéré de : <https://doi.org/10.1080/10509674.2021.1909200>

Dans cette étude qualitative, Curtis, Evans et Pelletier examinent les liens entre la participation à des études post-secondaires en prison et le développement du capital social chez des ex-détenus. L'équipe de recherche a rencontré 18 personnes qui ont participé à des programmes post-secondaires dans des pénitenciers de l'État de New-York pour discuter de leurs perceptions sur leurs programmes et ses effets. Tout en reconnaissant les limites d'une étude qualitative aussi ciblée, les auteurs observent un lien clair entre l'éducation post-secondaires en prison et le développement du capital social – compris comme l'acquisition d'un sentiment d'auto-efficacité, de compétences «*soft*» et «*hard*» et de connexions positives à des réseaux sociaux – des personnes anciennement incarcérées. Ils soulignent notamment que les bénéfices de l'éducation dépassent largement le cadre académique puisque les habilités développées dans un programme d'éducation sont facilement transférables en contexte d'emploi. En somme, Curtis, Evans et Pelletier concluent que l'éducation contribue à la réinsertion sociale des ex-détenus en les outillant pour développer leur capital social, tout en soulignant l'importance de mener des recherches quantitatives et mixtes afin de mieux identifier les différents liens de causalité.

Korzh, A. (2021). Education behind bars and beyond prison: Incarcerated women's education aspirations and barriers in Ukraine. *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, 1 18.
Récupéré de : <https://doi.org/10.1080/03057925.2021.1941775>

Korzh partage ici les résultats d'une recherche qualitative sur les aspirations éducationnelles des femmes incarcérées et sur les barrières à l'éducation en prison, et à la sortie, qui a été menée en 2019 auprès de 21 femmes incarcérées en Ukraine, quatre enseignants et huit membres du personnel carcéral. Même si Korzh constate que les femmes font face aux barrières institutionnelles, situationnelles et dispositionnelles classiques, elle note que l'impact de ces barrières est minimisé par les répondantes. Selon elles, il y aurait aussi ce que Korzh nomme des barrières «idéologiques» qui les empêcheraient de poursuivre des études post-secondaires. Celles-ci se manifestent notamment par l'internalisation de l'idée selon laquelle les femmes rencontrées n'auraient pas la volonté ou la capacité de se responsabiliser face à leur progression scolaire. Korzh interprète ceci comme l'internalisation d'une logique néolibérale voulant que l'individu doive se prendre en main et que l'état doive se désengager de la réussite scolaire des personnes. Korzh suggère que cette idée constitue une barrière idéologique à la persévérance scolaire des femmes incarcérées en Ukraine puisqu'elle constitue un obstacle à l'implantation de mécanismes communautaires et étatiques pour appuyer la réinsertion sociale des personnes incarcérées.



RAPPORTS

Chesnut, K., et Wachendorfer, A. (2021). *Second Chance Pell: Four Years of Expanding Access to Education in Prison*. *Vera Institute of Justice*.
Récupéré de: <https://www.vera.org/downloads/publications/second-chance-pell-four-years-of-expanding-access-to-education-in-prison.pdf>

Dans un rapport particulièrement intéressant pour notre lectorat étatsunien, le *Vera Institute of Justice* diffuse les résultats d'un sondage mené auprès des administrateurs de 59 collèges qui ont été sélectionnés dans le cadre de la *Second Chance Pell Experimental Sites Initiative*, lancée par le U.S. Department of Education en 2015. Parmi les faits saillants du rapport, on note que les inscriptions ont augmenté au cours des trois premières années du programme pour diminuer lors de la quatrième année, probablement en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19. En tout, ce sont plus de 22 000 personnes incarcérées qui ont bénéficié du programme de deuxième chance et plus de 7 000 d'entre elles ont obtenu un diplôme ou un certificat entre 2016 et 2020.

SCIENCES SOCIALES

Johnston, T. M., et Wozniak, K. H. (undefined/ed). *Framing Effects and Group Differences in Public Opinion about Prison Pell Grants*. *PS: Political Science et Politics*, 54 (3), 411-415.
Récupéré de: <https://doi.org/10.1017/S1049096521000019>

Bien que leur article ne traite pas l'éducation en prison comme telle, les observations de Johnston et Wozniak ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Partant du principe que le soutien à une politique publique, tel qu'exprimé lors d'un questionnaire politique, peut être influencé par la manière avec laquelle elle est présenté (c-à-d., *framing effects*), les auteurs ont tenté de savoir si le soutien à l'éligibilité aux bourses Pell pour les personnes incarcérées aux États-Unis pouvait être influencé par des effets de formulation. Les auteurs ont pu observer que le soutien à cette politique publique augmentait, et ce, sur l'ensemble du spectre politique, lorsque les répondants étaient exposés à des arguments selon lesquels la politique aidait les détenus ou la société américaine en général. Même si l'étude révèle aussi que le soutien à cette politique demeure assez bas, alors qu'une partie de la population est indifférente et qu'une autre y est fortement opposée, les auteurs s'encouragent en suggérant que le travail pour convaincre la population des bienfaits du financement publique des études supérieures pour les personnes incarcérées



n'est pas si exigeant. Il suffit en effet de montrer, études à l'appui, que ce financement aide les personnes incarcérées et la société en général.

MONOGRAPHIES

Nichols, H. (2021). *Understanding the Educational Experiences of Imprisoned Men: (Re)education*. Abingdon: Routledge.

Dans cet ouvrage consacré à la façon dont les hommes incarcérés interprètent et valorisent leur expérience d'éducation, Helen Nichols défend la thèse que les objectifs de l'éducation en prison ne doivent pas se limiter à améliorer l'employabilité des personnes incarcérées. Elle montre notamment comment les hommes incarcérés profitent de leur expérience d'éducation en prison pour s'ajuster à la vie en détention, pour revoir ou reconstruire leurs identités et pour bâtir et développer des relations interpersonnelles. Destiné à un grand public, ce livre est pertinent autant pour les personnes qui s'intéressent à l'éducation en général qu'aux personnes qui s'intéressent à la prison plus généralement.

NUMÉRO SPÉCIAL DE REVUE

Woodland, S., et Hazou, R. (2021). *Carcerality, theatre, rights*. *Research in Drama Education: The Journal of Applied Theatre and Performance*, 26 (3), 385-405. <https://doi.org/10.1080/13569783.2021.1944805>

Sarah Woodland et Rand Hazou présentent dans cet éditorial un numéro de la revue *Research in Drama Education: The Journal of Applied Theatre and Performance* consacré au théâtre en contexte carcéral. Woodland et Hazou ont choisi de s'éloigner de considérations liées à l'utilité du théâtre en milieu carcéral ou sur l'esthétique de la rédemption pour encourager des réflexions sur l'art en prison en tant que droit humain fondamental. Le numéro inclut des témoignages de participants et d'enseignants et des articles qui relatent des événements ou des expériences menées en Afrique, en Europe, aux États-Unis ou en Océanie. Ce numéro thématique permet notamment de constater que l'expérience de l'éducation en prison peut prendre plusieurs formes et que le droit à l'éducation en prison a de multiples facettes.



Chaire **UNESCO** de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Cégep
Marie-Victorin
Savoir inventer demain

7000, Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél.: (1) 514 328 3832 - Fax: (1) 514 328 3829

Québec 